

4P8
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3B rue du Général Leclerc
91230 Montgeron

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 04/03/2024

Les associés de la société 4P8, société civile immobilière, au capital de 1 000 €, se sont réunis le 04/03/2024 au 3B rue du Général Leclerc suite à la signature des statuts et ont pris les décisions consignées dans le présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Madame Weelem POUPON, laquelle constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence les délibérations peuvent valablement être prises.

La Présidente de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le projet de statuts
- Les pièces d'identité des associés
- Les documents nécessaires à l'accomplissement des formalités d'immatriculation
- Le texte des projets de résolutions

La Présidente de séance rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, pouvoirs et rémunération du gérant
- Options pour l'impôt sur les sociétés
- Pouvoir pour les formalités
- Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérante pour une durée illimitée de la Société :

Madame Weelem POUPON

Née le 30/05/1981 à Athis-Mons (91)

Demeurant au 93 bis avenue de la République 91230 Montgeron

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

La gérante déclare accepter les fonctions de gérante qui viennent de leur être confiées. Elle affirme n'exercer aucune autre fonction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

La gérante exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

Les fonctions de la gérance ne sont pas rémunérées conformément aux dispositions des statuts de la Société. Cette absence de rémunération sera maintenue jusqu'à décision contraire des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés. Il appartiendra à la gérance de mener toutes diligences pour porter cette option à la connaissance de l'administration fiscale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Madame Weelem POUPON, gérante de la Société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montgeron,

Le quatre mars deux mille vingt-quatre,

En deux exemplaires originaux dont un pour l'exécution des diverses formalités légales.

Weelem POUPON

A blue ink signature, appearing to be 'Weelem', written in a cursive style.

Paul POUPON

A blue ink signature, appearing to be 'Paul', written in a cursive style.